Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 19348

Intitulé

Dessinateur en bâtiment et architecture

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
EDAIC - Ecole de design, d'architecture d'intérieur et de conception 3D	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

230n Etudes et projets d architecture et de décors

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Dessinateur en bâtiment et architecture devra dans un premier temps, identifier, analyser les besoins du client, qu'il soit privé ou public, particulier ou entreprise.

Il peut être aussi bien intégré à un Bureau d'Etudes d'Architecture dans le cadre d'une collaboration avec un architecte qu'un membre d'un cabinet d'ingénierie en bâtiment ou un cabinet d'architecture d'intérieur, concepteur bains et cuisines.

Il devra vérifier la faisabilité économique et juridique de l'ouvrage commandé et adapter l'ouvrage en fonction des contraintes juridiques et réglementaires.

Il pourra ensuite commencer à réaliser les phases d'études et d'esquisses qui permettront de valider la commande du client. Il pourra également appuyer la démarche commerciale par des images ou des maquettes 3D.

Dans un second temps, après accord et validation de la phase d'esquisse par le client, le technicien d'études devra concevoir les plans d'exécution pour les différents corps d'état ; vérifier auprès des cabinets d'études spécialisés, le respect des normes environnementales et thermiques ; préparer les métrés pour la réalisation des devis et rédiger les documents administratifs liés aux demandes de permis de construire, de déclaration de travaux etc....

Dans le cadre de l'exécution de l'ouvrage, il devra planifier l'intervention des différents corps d'état et organiser leur intervention d'une manière cohérente et vérifier le respect de la législation sur la sécurité du dit chantier.

Il mettra à jour les plans en fonction des modifications apportées sur le chantier pour maintenir une cohérence entre l'ouvrage exécuté et les documents finaux.

Il fournira les plans modifiés aux différents intervenants de la construction (clients, administrations, entreprises,...)

Le Dessinateur en bâtiment et architecture devra, tout au long de son intervention, faire preuve d'un grand sens de l'organisation et rigueur. Il pourra aussi bien travailler de manière autonome que sous l'aval du maitre d'œuvre.

Aux vues de l'évolution des techniques et de la réglementation dans le bâtiment, le Technicien d'études veillera à la qualité environnementale des ouvrages.

Les ouvrages réalisés concernent soit des constructions de bâtiments industriels, des immeubles d'habitation, des aménagements d'espaces publics ou privés, des aménagements d'intérieurs.

Le Dessinateur en bâtiment et architecture organise son activité dans le cadre de 4 fonctions prépondérantes

- 1)- Faisabilité technique, juridique et budgétaire
- 2)- Esquisses et avant projet sommaire
- 3)- Avant Projet Détaillé et plans d'exécution
- 4)- Planification et organisation du chantier devra, tout au long de son intervention, faire preuve d'un grand sens de l'organisation et rigueur. Il pourra aussi bien travailler de manière autonome que sous l'aval du maitre d'œuvre.

Aux vues de l'évolution des techniques et de la réglementation dans le bâtiment, le Technicien d'études veillera à la qualité environnementale des ouvrages.

Il devra être capable d'appliquer, de comprendre les normes (Règlementation Thermique 2012 , accessibilité personnes à mobilité réduite, sécurité incendie), être capable d'utiliser l'environnement technique à sa disposition et de savoir lire et analyser un plan. Sur la base des documents administratifs existants il saura appliquer les codes de la construction, remplir correctement les documents administratifs en tenant compte des contraintes règlementaires.

Il devra présenter une ou plusieurs solutions techniques agrémentées d'images, de maquette 3D le tout mis en page en vue d'une présentation commerciale

En fonction de l'ouvrage il saura utiliser de manière pertinente les éléments architecturaux utiliser ou construire une bibliothèque d'éléments constructifs qui lui serviront à réaliser les plans. Il saura dans le cadre des documents administratifs tels que Permis de Construire, réaliser les changements d'échelle nécessaires et la mise en page pour les dits documents.

Pour s'assurer du bon déroulement du dossier, il organisera, planifiera et s'assurera de la sécurité du dit chantier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titre de Dessinateur en bâtiment et architecture permet d'accéder à des emplois de dessinateur bâtiment dans des bureaux d'étude technique bâtiment ou dans des cabinets d'architecte ou d'architectes d'intérieur.

Dessinateur d'études en bâtiment.

Technicien bureau d'études du bâtiment.

Agenceur.

Collaborateur d'architecte

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

F1104: Dessin BTP

<u>F1106</u>: Ingénierie et études du BTP F1108: Métré de la construction

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les différentes composantes de la certification sont:

- 1)- Faisabilité technique, juridique et budgétaire
- 2)- Esquisses et Avant Projet Sommaire
- 3)- Avant Projet Détaillé et plans d'exécution
- 4)- Planification et organisation du chantier

Après un parcours de formation:

Mémoire professionnel portant sur la réalisation d'un projet (ce mémoire est le fil rouge de l'évaluation)

Soutenance orale de ce mémoire professionnel

Etude de cas portant sur l'analyse d'un projet

Mise en situation

Après un parcours de VAE:

Le candidat qui a obtenu la recevabilité de sa demande rédige un dossier de preuve et le présente au jury qui détermine l'étendue de la validation

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		2 professionnels extérieurs
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	Х		2 professionnels extérieurs
En contrat de professionnalisation	Х		2 professionnels extérieurs
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		2 professionnels extérieurs Parité employeur-salarié

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Dessinateur en bâtiment et architecture" avec effet au 30 juillet 2011, jusqu'au 09 août 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Entre 15 et 20 certifiés par année

Autres sources d'information :

contact@edaic.fr

Lieu(x) de certification :

EDAIC, 21 bis impasse frédéric faÿs 69100 VILLEURBANNE.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EDAIC, 21 bis impasse frédéric fays 69100 VILLEURBANNE

Historique de la certification :